

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de juillet, à dix-huit heures et 02 minutes, en application de l'articles L 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni le conseil municipal de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ.

Patrick MAZZER – ~~Magalie NAY BEN AMOR~~ – ~~Jean-Marc MASINI~~ – Nelly BERNIER – Romuald DELCOURT – ~~Julie CHIARADIA~~ – ~~Guillaume BOULBIN~~ – Isabelle ANDREAZZA – Mehdi GASMI – Sandra TREVISIOL – Serge CAMBOS – Nathalie GALLO – ~~Émilie RIVIERE~~ – Cyril CABIAC – Sabine BARRÉ – Jacques TRIGNAC – Carlos SANTOS – ~~Marina LIM~~ – Guillaume DEMIAUTTE – ~~Claude DULIN~~ – ~~Pascal DE SERMET~~ – ~~Fabienne VASSALO~~ – ~~Magalie CAMINADE~~

Absents : M. DE SERMET
M. DULIN
MME CAMINADE
MME VASSALLO

Ayant donné pouvoir : MME NAY BEN AMOR AYANT DONNE POUVOIR A M.CAMBOS
M. MASINI AYANT DONNE POUVOIR A M. MAZZER
MME CHIARADIA AYANT DONNE POUVOIR A M.DELCOURT
MME RIVIERE AYANT DONNE POUVOIR A MME ANDREAZZA
MME LIM AYANT DONNE POUVOIR A MME BERNIER
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. GASMI

Les convocations ont été adressées le 9 Juillet 2026.

La séance est ouverte à 18 heures et 02 minutes.

Monsieur le Maire, qui après avoir fait l'appel, donné lecture des pouvoirs et constaté que le quorum était atteint, fait procéder à l'élection du secrétaire de séance. Madame **Nathalie GALLO** est désignée à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à valider le procès-verbal de la précédente séance. Après avoir rassemblé toutes les signatures, la séance reprend.

1 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'EPFL « AGEN-GARONNE »

Monsieur le Maire rappelle que l'Établissement Public Foncier Local Agen - Garonne (EPFL Agen - Garonne) a été créé par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2010 et que celui-ci gère la mise en place des stratégies foncières du territoire Agenais.

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier Local « Agen – Garonne » en date du 24 décembre 2010 n° 2010358-0001,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local « Agen – Garonne » et notamment l'article 7 desdits statuts,

Vu le renouvellement des conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération d'Agen,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de désigner Patrick MAZZER, délégué titulaire et Jean-Marc MASINI, délégué suppléant pour représenter la commune de Colayrac-Saint Cirq au sein de l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame CAZAU, Directrice Générale des Services de la commune, quittera ses fonctions à compter du 1er octobre 2026.

Il précise que les dispositions nécessaires à l'organisation de la continuité administrative des services sont en cours de mise en œuvre.

Le Conseil municipal est informé de cette situation et en prend acte.

La séance est levée à 18 heures et 08 minutes.